

L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies des acteurs à Madagascar

Christian Chaboud¹ - Philippe Méral² - Djohary Andrianambinimina³

Papier présenté au XIXèmes journées du développement organisées par l'Association Tiers-monde et le Gemdev, Paris le 02-03-04 juin 2003.

Résumé : L'écotourisme est une activité considérée par la plupart des acteurs des politiques de développement comme permettant la conservation et la valorisation de la biodiversité, le développement local et celui du secteur touristique, source de devises et d'emplois. De ce fait, l'écotourisme apparaît comme symbolique de ce qu'on entend par développement durable en associant les dimensions économique, écologique et sociale. L'objectif de cet article est de discuter de ce concept d'écotourisme en le resituant dans les débats académiques et politiques dans le cadre de l'économie de la biodiversité et plus largement du développement durable. Nous montrons comment la coordination des acteurs peut permettre théoriquement de gérer durablement la biodiversité. Ce modèle théorique que nous appelons « modèle vertueux », suppose, selon nous, que soient respectées deux hypothèses : que l'écotourisme génère des revenus pour les populations locales et que ceci implique des changements dans les pratiques et des renforcements institutionnels. Sur la base d'enquêtes réalisées dans le Sud-Ouest de Madagascar, nous chercherons à évaluer la pertinence du « modèle vertueux de l'écotourisme » et quelles sont les conditions susceptibles de le rendre opérant. ⁴

Mots-clés : développement durable, écotourisme, biodiversité, conservation, acteurs, Madagascar

¹ UMR IRD/UVSQ C3ED, Centre IRD de Montpellier, BP 64501, 34394 Montpellier Cedex 5, France

² UMR IRD/UVSQ C3ED, laboratoire C3EDM, s/c Représentation IRD, BP 434, 101 Antanarivo, Madagascar

³ UMR IRD/UVSQ C3ED, laboratoire C3EDM, s/c Représentation IRD, BP 434, 101 Antanarivo, Madagascar

⁴ Cet article est le résultat de travaux de recherche réalisés grâce au soutien de l'Institut Français de la Biodiversité.

Introduction

Dans les pays du Sud confrontés au double enjeu de la réduction de la pauvreté et de l'usage durable des écosystèmes (World Bank 2003), la valorisation économique des ressources apparaît comme l'une des stratégies les plus aptes à contribuer au développement durable dans les zones rurales. La valorisation des écosystèmes ou de certaines de leurs composantes (biodiversité, ressources extractibles ...) permettrait de contourner l'une des contraintes majeures identifiées par la théorie économique, c'est à dire l'absence de marchés efficients susceptibles de révéler la valeur des ressources naturelles (Pearce et Moran 1994). Parmi les stratégies de valorisation proposées, certaines ont déjà été mises en œuvre dans différents contextes de pays du Sud.

L'écotourisme est l'un des domaines d'application les plus exemplaires de cette stratégie de valorisation environnementale, ainsi que l'atteste la littérature croissante sur ce sujet (Gössling 1999, Ross et Wall 1999, Wunder 2000, Tisdell 2001). La raison d'un tel engouement dans la littérature est probablement liée au fait que l'analyse économique de l'écotourisme cristallise l'ensemble de la problématique de la valorisation de la biodiversité et plus généralement du développement durable dans les pays du Sud. En effet, l'étude de l'écotourisme est potentiellement riche d'enseignements, non seulement sur la pertinence de ces politiques en terme de durabilité économique, sociale et écologique, mais aussi sur les types d'acteurs présents, à différentes échelles, ainsi que sur les objectifs particuliers qu'ils poursuivent et les stratégies qu'ils mettent en œuvre. Véritables dépositaires de cette politique, notamment en raison d'importantes ressources financières mobilisées à cet effet, les acteurs tels que les bailleurs de fonds, les ONG de conservation et l'administration malgache, cherchent à promouvoir l'écotourisme. De même, une attention particulière doit être accordée aux acteurs locaux (communautés villageoises, associations, groupes professionnels) confrontés aux enjeux actuels de transfert de gestion encouragés par les institutions internationales, mais aussi à des arbitrages entre conservation et activités rurales reposant sur l'exploitation des ressources.

Par conséquent, le modèle de gouvernance, au sein duquel interagissent tous ces acteurs, met en rapport de nombreuses logiques contradictoires : maintien voire réhabilitation de l'autorité de l'État mais aussi nécessité de la décentralisation ; modernisation économique mais aussi aspiration à ne pas « déstructurer la société traditionnelle » ; captation de l'aide internationale tout en gardant un certain contrôle de l'affectation de ces ressources par les décideurs nationaux, maintien des pratiques ancestrales mais volonté de diversifier les sources de revenus, conservation de l'état des écosystèmes pour attirer des clients mais refus d'en payer le prix, etc. La diversité des acteurs et la complexité des systèmes décisionnels en interaction dans le modèle écotouristique en développement dans le Sud-Ouest de Madagascar rendent caduques toute évaluation qui n'en tiendrait pas compte.

L'objectif de cet article est de discuter, sur la base d'études de cas menées à Madagascar, de cette problématique en tentant d'évaluer l'écart entre ce que nous appelons le modèle vertueux et le modèle réel de la valorisation économique de la biodiversité par l'écotourisme. Plus précisément, nous proposons d'évaluer dans quelle mesure les comportements des acteurs impliqués dans le développement de l'écotourisme confirment ou non la pertinence du choix de cette activité comme moyen privilégié de valorisation de la biodiversité.

L'article est structuré en deux grandes parties. Dans une première partie, nous présentons les enjeux actuels du développement de l'écotourisme et le rôle attendu de cette activité pour la gestion durable des ressources et de la biodiversité dans les pays du Sud. Nous discutons alors des hypothèses qui permettent de garantir ce rôle au niveau local. Dans une seconde partie, nous présentons les enjeux de la gestion durable de la biodiversité par l'écotourisme à Madagascar et plus précisément dans la zone d'étude, le Sud-Ouest malgache. En mettant l'accent sur les modes de coordination de ces différents acteurs, nous essayons d'évaluer dans quelle mesure le modèle réel de l'écotourisme confirment ou non les cadres théoriques des politiques écotouristiques et les enseignements de la littérature scientifique internationale sur le rôle de l'écotourisme dans le développement durable.

1. Le modèle vertueux du développement de l'écotourisme

De par la multiplicité des décideurs ou des groupes d'intérêt impliqués dans le développement écotouristique, ainsi que de par la nature diverse et parfois contradictoire des buts et objectifs poursuivis, le développement touristique et les processus sous-jacents à l'œuvre apparaissent comme des objets complexes (Ross et Wall, 1999). Les différentes contributions théoriques de la littérature internationales, qui participent à la construction de ce que nous proposons d'appeler le modèle vertueux de l'écotourisme, reposent sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'existence et au comportement de divers acteurs.

Dans un premier temps, nous revenons sur l'intérêt analytique de l'écotourisme dans le cadre du développement durable. Puis, dans un deuxième temps, nous étudions les différentes acceptions du terme écotourisme avant de discuter, dans un troisième temps, des hypothèses sous-jacentes.

1/ La valorisation de la biodiversité par l'écotourisme et l'incitation à un usage durable des ressources renouvelables

- Considérations générales sur la biodiversité, le développement durable et les PVD

Ce n'est que très récemment que le terme de biodiversité est apparu dans la littérature économique (Haneman 1988, Mc Neely 1988, Pearce et Moran 1994, Perrings et alii 1994, 1995). Jusqu'alors, si l'on suit la thèse de Dasgupta (2000), les économistes raisonnaient exclusivement en termes d'environnement avec une approche essentiellement qualitative (pollutions de l'air, des eaux, nuisances sonores...) et de ressources dans une logique quantitative (pressions sur les stocks, régénération...). L'apparition de la notion de biodiversité dans la pensée économique, imputable à une prise de conscience croissante, relayée par le Rapport Brundtland (1987) puis par la Conférence de Rio (1992), a conduit à renouveler, d'ailleurs partiellement, les liens entre économie et écologie.

En effet, la biodiversité fait référence au nombre, à la variété et la variabilité des écosystèmes, des espèces et des gènes. Elle incite à raisonner et à comprendre les rapports entre l'homme et l'environnement de manière systémique en mettant l'accent sur des fonctionnements

autonomes et complexes des organismes vivants, là où traditionnellement l'économie des ressources et de l'environnement (ERE, par la suite) les envisagent sous un angle utilitaire.

Plus spécifiquement, le raisonnement en terme de biodiversité intègre la problématique générale de l'ERE tout en l'élargissant sur plusieurs points. Premièrement, dans la tradition de l'ERE, la disparition des espèces est essentiellement liée à la surexploitation des ressources alors qu'elle peut être le résultat d'une modification des écosystèmes pour l'économie de la biodiversité. Par exemple, une forêt qui disparaît en raison de sa conversion en terre agricole, problème récurrent dans les pays en développement, n'était pas jusqu'alors une problématique pertinente en économie des ressources car non liée à la surexploitation des ressources forestières⁵. Elle ne l'est en l'économie de l'environnement que si la conversion de la forêt en espace agricole implique un dommage pour un producteur ou un consommateur à travers un régime de propriété bien défini. Perrings (2000, p.2) précise : « *les marchés des produits alimentaires et des fibres conduisent à une spécialisation en agriculture, foresterie et pêcheries mais ne prennent généralement pas en compte les coûts pour la société de la conversion des terres privées et de la spécialisation agricole. Le [rapport] Global Biodiversity Assessment conduit à changer les perceptions de la nature et les mesures de ces coûts* ». Ainsi, le principe fondamental de l'économie de la biodiversité serait de considérer la principale valeur de la biodiversité comme provenant de la combinaison d'espèces dans des écosystèmes particuliers et par conséquent que la perte de la biodiversité est essentiellement liée à la disparition des services obtenus par cette combinaison.

Deuxièmement, l'économie de la biodiversité, en mettant en avant les aspects génétiques, illustre l'importance de la valeur d'option et surtout de celle de quasi-option qui n'étaient pas jusqu'alors au cœur de la problématique de l'ERE. Elles impliquent de raisonner sur le long terme, de faire intervenir des notions nouvelles comme le principe de précaution, de souligner l'ambivalence du progrès technique... voire de remettre en cause le postulat de substituabilité des facteurs.

Troisièmement, la problématique de l'économie de la biodiversité se structure en grande partie autour de l'articulation de différents niveaux d'échelle. Elle fait intervenir les questions de globalité comme la notion de patrimoine de l'humanité ou celle de bien public mondial ainsi que les aspects plus locaux comme la valorisation économique par les populations locales de la biodiversité. Plus précisément, elle rend fondamental le débat sur les externalités globales *i.e.* un pays ou « la communauté internationale » peuvent retirer des bénéfices de la conservation de la biodiversité alors que les principaux intéressés, un pays quelconque ou les habitants d'un terroir particulier sont les seuls à en supporter les coûts. Cette *global appropriation failure*, mentionnée par Pearce et Moran (1994) engendre de nouvelles réflexions comme par exemple, le partage équitable des bénéfices de la conservation, l'échange écologique inégal ou encore les coûts incrémentaux...

⁵ Daly et Cobb (1989) expliquent comment cette problématique de gestion des terres a progressivement été abandonnée par la science économique alors même qu'Ely, premier président de l'*American Economic Association*, avait créé une branche de l'économie appelée *Land Economics*. D'après ces auteurs, « *les caractéristiques physiques et naturelles de la terre ont progressivement été rejetées en périphérie de la Land Economics, elle même reléguée à la périphérie de l'économie en général* » (p.100). Selon Daly et Cobb (1989), cette tendance est le reflet de la manière dont l'économie en général s'est d'abord affranchie de la nature dans son analyse avant de la réintégrer comme facteur de production, comme capital naturel. En un certain sens, dans la tradition de l'économie classique, la conversion d'une forêt primaire en zone agricole, loin d'être considérée comme une perte d'aménités environnementales correspond à une mise en valeur d'une ressource libre et gratuite. L'économie de la biodiversité prend à contre pied ce postulat fondamental de l'économie.

Le développement de cette problématique de l'économie de la biodiversité reflète les débats inhérents au concept de développement durable en mettant aux prises les tenants d'une soutenabilité faible prônant la régulation marchande dans une logique d'internalisation des effets externes et de droits de propriété privée, aux tenants d'une approche plus écocentrée montrant la fragilité et la valeur intrinsèque de la « *web of life* » selon la formule de Leopold (1966, cité dans Tisdell 1999 p.31).

Il est vrai que durant les années quatre-vingt, les débats se sont cristallisés autour de cette opposition (Martinez-Allier 2002). D'un côté, les ONG conservationnistes ont adopté une position très écocentrée alors que de l'autre côté, la tendance à réintégrer la problématique de la biodiversité dans le champ de l'économie des ressources a été manifeste (Boisvert 2000, Akinin et alii 2002). Pearce et Moran (1994, p. 15) illustrent cette tendance lorsqu'ils écrivent : « [il existe] trois caractéristiques fondamentales dans le débat sur la biodiversité : (1) démontrer les valeurs économiques des ressources biologiques dans les contextes où elles ne sont pas reflétées par les processus marchands ; (2) expliquer pourquoi, malgré ces valeurs économiques, la biodiversité continue d'être menacée ; (3) trouver des solutions pour mettre en avant ces valeurs économiques ». Dans cette logique économique, la problématique de la biodiversité est réinterprétée dans une perspective d'ERE, oscillant entre externalité et régimes de propriété. La dimension génétique de la biodiversité est étudiée à travers la marchandisation des ressources génétiques, celle relative aux espèces a été réduite à la valeur économique des espèces sauvages ou à la valorisation par le tourisme dans les aires protégées, et l'aspect écosystémique a été abordée sous la forme de valeurs d'usage indirectes.

Ainsi en dépit de l'élargissement de la problématique de l'ERE induite par le raisonnement en terme de biodiversité, la tendance à « économiser » la biodiversité est apparue comme une tendance forte dans la pensée économique. Ainsi que le souligne Tisdell (1999, p.4) : « la biodiversité en tant que telle est secondaire dans ces études, à supposer même qu'elle soit considérée ».

Toutefois, à l'instar de la problématique du développement durable, une voie intermédiaire s'est progressivement dessinée, refusant l'appropriation (privée) de la biodiversité comme régulateur efficace mais refusant également de raisonner en termes écocentrés. Le principe fondateur de ce courant, qualifié de « soutenabilité forte », qui a éclos véritablement durant la Conférence de Rio, est lié à une conception coévolutive de l'homme et de l'environnement (Swaney 1987, Norgaard 1994). Tisdell (1999, p. 31) explique : « l'idée est que les petites communautés démocratiques, dans lesquelles les individus ont la possibilité d'intervenir dans la prise de décision, sont idéales. (...) il est avancé que lorsque l'humanité a la possibilité de communier avec la nature et de poursuivre des objectifs en harmonie avec elle, cela permet de garantir la stabilité et l'harmonie de la communauté elle-même ». Ce concept de coévolution durable qui repose sur un postulat de rationalité économique étendue, prend son ampleur dans des arrangements au niveau local, c'est à dire au niveau de la communauté. Cette dernière est alors la mieux à même de gérer durablement la biodiversité (Ostrom 1990, Wells et Brandon 1992, Bromley 1999).

- La valorisation de la biodiversité par l'écotourisme : entre pragmatisme et consensualité

Dans la mise en œuvre au niveau local des politiques de conservation de la biodiversité, plus particulièrement dans les pays en développement, ces prises de position anti ou pro libérale au sens économique, c'est à dire fondée sur un régime de propriété privée et une régulation marchande, sont beaucoup moins tranchées. Les raisons qui expliquent cette tendance sont

multiples et sont liées à la fois aux logiques internes des différents acteurs (bailleurs de fonds, ONG, gouvernements, services décentralisés...) et aux évolutions thématiques des conditionnalités de l'aide internationale. Par conséquent, tous aujourd'hui pour des raisons pratiques distinctes et pour des convictions intellectuelles parfois opposées prônent une valorisation économique de la biodiversité sur une base communautaire. Or en termes de visibilité institutionnelle les aires protégées et leurs périphéries constituent des zones de convergence des actions de gestion durable de la biodiversité. Parmi les moyens de valorisation se trouve l'écotourisme. Ainsi que le mentionnent van der Duim et Caalders (2002, p.743) : « [le tourisme] *permet une alternative viable aux activités destructrices de l'environnement comme l'agriculture sur abbatris-brûlis, l'élevage, la chasse, la collecte de bois, les activités extractives et ainsi de suite* ».

L'écotourisme constitue une valeur consensuelle donc refuge pour l'ensemble des acteurs. Sur le plan intellectuel, les tenants de la soutenabilité faible y voit une forme de valorisation économique de la biodiversité que l'on peut mesurer avec les méthodes traditionnelles (évaluation contingente, coût de transport...) ; les tenants de la soutenabilité forte y voit une forme vertueuse de la gestion collective et décentralisée, mettant en œuvre des principes de gouvernance locale fondée sur la participation des acteurs locaux. Enfin, les tenants de la *deep ecology* y voit le maintien d'une forme privilégiée de la valeur intrinsèque et de la conservation in situ de la biodiversité.

Sur le plan des acteurs du développement, (1) les institutions internationales et les ONG qui participent au financement des aires protégées voit dans l'écotourisme une application concrète de leurs actions de développement durable avec des indicateurs de réussite très simples à évaluer (nombre de visiteurs par an et par site, montant des droits d'entrée dans les aires protégées, variation de la superficie conservée...). (2) L'Etat y trouve une modalité de développement rural et local, un moyen de montrer qu'il respecte les conditionnalités de l'aide internationale en favorisant l'initiative privée, le développement d'un secteur économique important, la décentralisation, des rentrées fiscales (*via* les taxes d'aéroport notamment) et de manière indirecte une justification des programmes d'infrastructures et de transport. (3) Les opérateurs privés du secteur touristique adhère à ce concept porteur. (4) Les institutions financières internationales y voit une manière habile de concilier la stratégie de développement durable définie en 1992 avec celle de sortie de pauvreté mise en œuvre aujourd'hui. (5) enfin les représentants des populations locales considèrent les projets écotouristiques comme une manière parmi d'autres de capter l'aide internationale.

Bien évidemment, cette vision parfaite de l'écotourisme nécessite quelques pré-requis qu'il est nécessaire de définir plus en détails.

2/ Les différentes acceptations de l'écotourisme

Si l'on a montré l'intérêt de l'écotourisme comme mode consensuel de conservation de la biodiversité, notamment dans les pays en développement, tous s'accordent à dénoncer l'absence de définition claire du terme.

- L'écotourisme : une question de définition

Apparue au début des années quatre-vingt, le concept d'écotourisme a été principalement développé par les institutions internationales en charge de la conservation de la biodiversité comme l'IUCN, le WWF ainsi que par les organisations internationales promouvant le tourisme comme l'Organisation Mondiale pour le Tourisme, la Société pour l'Ecotourisme. Les premières traces de ce concept se trouvent par conséquent dans des ouvrages de conservation de la nature et dans les guides pratiques de développement de l'écotourisme (Lindberg et Hawkins 1993, Wells et Brandon 1992, Ceballos-Lascurain 1996).

Les travaux pionniers de Ceballos-Lascurain donnent une première définition de l'écotourisme comme étant un « *voyage calme et non contaminateur des espaces dont l'objectif est d'étudier et de contempler les paysages, les animaux et les plantes sauvages, ainsi que les manifestations culturelles (actuelles et passées) que l'on peut trouver dans ces espaces* » (Ceballos Lascurain, cité dans Tisdell 2001, p.132). Cette définition donne un aperçu de l'objectif de l'écotourisme : activité tournée vers la nature (vivant et non-vivant) et la culture dans des endroits bien définis en mettant l'accent sur la contrainte de non perturbation de l'endroit en question. L'accent est davantage mis sur la conservation de la biodiversité que de sa valorisation. Elle semble clairement indiquer une origine conservationniste.

D'autres auteurs intègrent dans leur définition la dimension « population locale ». Ainsi la définition de Ceballos-Lascurain (1996) qui est d'ailleurs celle de l'IUCN et de la Commission des Parcs Naturels et des Aires Protégées précise que l'écotourisme est un « *voyage et visite environnementalement responsables dans des espaces naturels relativement calmes dans le but d'apprécier la nature (et n'importe quelles fonctions culturelles accompagnantes – tant passées que présentes), qui promeuvent la conservation, créent de faibles impacts et participent activement à l'amélioration socio-économique des populations locales.* » (p.20). Selon Masberg et Morales (1999, p. 289), de nombreux auteurs considèrent l'écotourisme comme « *un voyage dans des aires naturelles qui conserve l'environnement et améliore le bien être des populations locales* ». Ces définitions mettent l'accent sur les populations locales mais de manière assez floue, presque angélique. Ainsi que le mentionnent Ross et Wall (1999, p.124) : « *ils suggèrent ainsi, que les aires naturelles et les populations locales soient unies dans un rapport symbiotique par l'introduction de tourisme* ».

D'autres auteurs, sans doute plus concernés par l'existence de pré-requis pour la valorisation économique de la biodiversité, mettent l'accent sur les retombées économiques pour les populations locales (Brandon 1996, Campbell 1999, Ross et Wall 1999, Wunder 2000). Par exemple, Wunder (2000, p.466) définit 3 prérequis pour qualifier l'écotourisme d'activité susceptible de participer au développement durable : « *(1) impacts physiques et sociaux minimaux dans les aires visitées ; (2) éducation écologique des touristes sur le site et (3) participation économique importante des populations locales* ». Finalement, c'est la définition de l'Ecotourism Society (1991) qui semble la plus consensuelle : « *voyage dans des aires naturelles dont l'objectif est de comprendre les cultures et l'histoire naturelle de l'environnement, qui prend garde de ne pas altérer l'écosystème et génère des opportunités économiques faisant que la préservation des ressources naturelles profitent aux populations locales* ».

- Etre ou ne pas être écotouriste ?

Même si globalement aujourd'hui, les réflexions autour des principes de l'écotourisme font converger toutes les définitions, il n'en est pas de même lorsque l'on raisonne en termes de produit, *i.e.* qu'est-ce qui différencie l'activité écotouristique des autres activités ? La plupart des discussions tournent autour des questions d'échelle. En effet, l'idée est que l'écotourisme se

distingue des autres formes de tourisme par sa petite taille qui permet de limiter les impacts écologiques et sociaux. Toutefois, Buckler (1994, cité dans Brandon 1996) distingue 4 formes de tourisme qui peuvent revendiquer l'appellation «écotourisme»: le tourisme de nature, le tourisme de conservation, le tourisme écologique et le tourisme soutenable.

Ce flou dans la spécification de l'écotourisme par rapport aux autres formes de tourisme ont conduit certains auteurs à considérer l'écotourisme comme un pur produit de démarcation commerciale permettant d'ouvrir un nouveau créneau porteur pour le développement de l'activité touristique mondiale (Masberg et Morales 1999, Ross et Wall 1999). Malgré les apparences, ce débat pose plus un problème pratique que d'ordre sémantique. Il illustre le problème de la mesure de l'activité écotouristique d'un pays ou d'une région.

Ainsi que le mentionne Brandon (1996), il existe 4 types de visiteurs susceptibles de réaliser des activités écotouristiques : le type *hard core* qui regroupe ceux dont l'objectif de faire du tourisme de nature est le plus clairement affiché ; le type *dedicated* dont l'objectif est de visiter les aires protégées afin de comprendre le fonctionnement des écosystèmes et de s'intéresser aux cultures locales - à la différence du groupe *hard core*, le type *dedicated* est plus exigeant par rapport aux commodités du voyage ; le type *mainstream* qui regroupe les touristes attirés par un voyage original et exotique et enfin le type *casual* qualifiant les touristes qui réalisent une visite écotouristique dans le cadre d'un voyage de tourisme de masse ou d'affaires. S'il est assez facile de recenser les touristes qui ne viennent que dans une approche écotouristique selon les définitions ci-dessus, il l'est moins pour les autres catégories, notamment ceux de la catégorie *casual*. Comment dans ce cas distinguer l'activité écotouristique du tourisme de masse ou d'affaires ?

Un des moyens les plus commodes est de comptabiliser les entrées dans les aires protégées, ce qui conduit, comme nous l'avons précisé précédemment, au rapprochement entre la thématique de l'écotourisme et celle des aires protégées. Cette comptabilisation pratique car facile à mesurer n'est pas sans biais : elle exclue les activités hors site ; elle intègre les activités scientifiques très importantes notamment dans les réserves spéciales et surtout elle peut surestimer le nombre d'écotouristes car ces derniers visitent en général plusieurs aires protégées durant leur voyage.

Finalement, la problématique scientifique de l'écotourisme se concentre sur la question de la spécificité de l'écotourisme et de sa capacité à permettre une valorisation de la biodiversité suivant les principes de la soutenabilité forte (Ross et Wall 1999). Ainsi, il ne s'agit pas tant de savoir ce qu'est l'écotourisme que de définir son cahier des charges, en témoigne une littérature croissante sur la labellisation de cette activité (Sasidharan et *alii*, 2002). Cette démarche conduit à examiner les fonctions de l'écotourisme ou encore à caractériser un modèle théorique, vertueux de l'activité écotouristique.

3. Quels acteurs et quels modèles implicites pour le développement écotouristique ?

Le modèle vertueux de l'écotourisme est un modèle qui permettrait, selon la définition de l'Ecotourism Society (1991), de conserver la biodiversité tout en générant des opportunités économiques faisant que la préservation profite aux populations locales. Cette réalisation suppose une coordination d'acteurs ayant des logiques différentes. L'effectivité de cette coordination, c'est à dire son efficacité dans la poursuite des objectifs diversifiés de l'écotourisme,

repose sur un certain nombre de conditions pré requises. Nous cherchons à préciser ces dernières de façon générale avant de voir dans quelle mesure elles sont vérifiées dans le contexte particulier de Madagascar.

- La caractérisation du modèle vertueux de l'écotourisme

Caractériser et identifier les acteurs de l'écotourisme peut se faire selon différentes logiques. Une première approche économique simpliste pourrait se faire sur la base d'une distinction simple entre offreurs et demandeurs de biens et services écotouristiques. Comme nous l'avons suggéré précédemment en suivant Brandon (1996), les visiteurs constituent un groupe hétérogène pouvant montrer différentes attitudes par rapport aux différents biens et services consommés dans un voyage écotouristique. De l'autre côté, les offreurs regroupent des acteurs aux logiques encore plus distinctes puisqu'il comprend les « communautés locales⁶ », les opérateurs touristiques (gérants d'infrastructures, tour opérateurs), les acteurs publics, non gouvernementaux ou privés en charge des aires protégées...

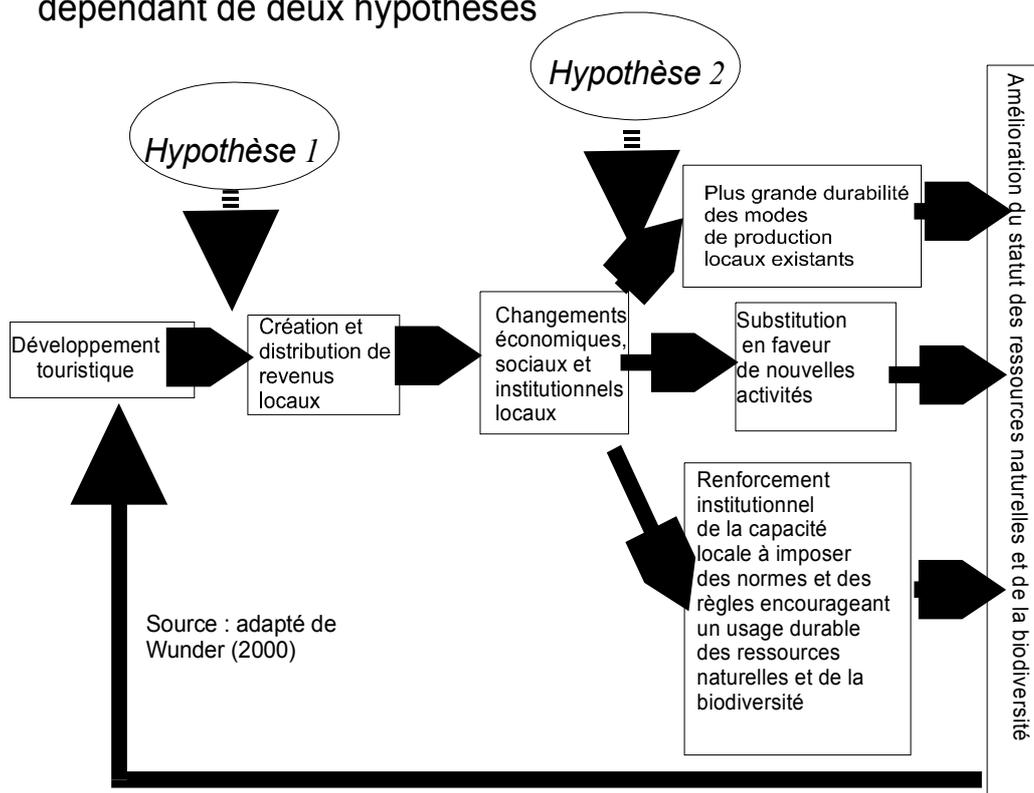
Ce modèle ne semble cependant pas opératoire pour expliquer les mécanismes et les enjeux économiques de l'écotourisme. Tout d'abord du côté de l'offre, il apparaît que nombre de ses attributs (qualité des écosystèmes, des services environnementaux consommés, biens culturels et identitaires) ont une utilité et une valeur qui ne sont qu'imparfaitement révélés par le marché. Par ailleurs la simple confrontation de l'offre et de la demande ne rend pas compte des interactions entre acteurs susceptibles de contribuer à un modèle vertueux de l'écotourisme.

En étant source de valorisation de la biodiversité et de devises pour le pays, le modèle de l'écotourisme s'avère être plus complexe qu'une simple représentation offre et demande de biens et services touristiques. On peut ainsi considérer les différents acteurs à la fois comme offreurs et demandeurs de biens et services spécifiques. Les acteurs locaux seraient offreurs de biens et services touristiques et demandeurs de services de base (éducation, santé), de projets de développement et de ressources monétaires, physiques et culturelles à travers l'activité touristique. Les organismes publics et non gouvernementaux qui encadrent la gestion environnementale et orientent le développement touristique offrent une compétence en planification, en gestion de projet, servent de médiateurs et de caution dans l'accès aux ressources des bailleurs de fonds. Ils exercent une demande en direction des « communautés locales » en termes de participation et d'adhésion aux projets de gestion décentralisée, de promotion locale des principes du développement durable, de contrôle local de l'usage des ressources communes environnementales. D'autres acteurs apparaissent, alors qu'ils ne sont pas partie prenante apparente dans le modèle simple « offre-demande ». Ainsi les bailleurs de fonds internationaux, qui « orientent » à travers leurs offres et choix de financement, la gestion de l'environnement dans de nombreux pays en développement, considèrent l'écotourisme comme un moyen d'intégrer une dimension économique aux politiques et projets de conservation, qui s'appuyaient jusqu'ici sur un argumentaire essentiellement écologique.

⁶ Le terme communauté locale, auquel il sans cesse fait référence dans la littérature sur l'écotourisme (voir par ex. Campbell, 1999), ne fait l'objet d'une définition claire. Son emploi est légitime quand il repose sur l'idée d'une communauté d'intérêt, d'objectifs et de contraintes, de droits et de devoirs partagés par un ensemble d'individus relativement homogène. (cf. Gossiaux J.F.,1992.- Communauté, In : Bonte P., Izard M. 1992,-Dictionnaire de l'Ethnologie et de l'Anthropologie : 165-166). Cette condition semble rarement vérifiée dans l'usage général qui est fait de ce concept.

Une telle approche d'inspiration systémique n'est cependant pas suffisante pour poser les bases d'un modèle vertueux de l'écotourisme. Il faut pour cela que certaines hypothèses soient vérifiées, a) dans la nature des relations entre acteurs, b) dans la capacité des acteurs à innover dans leurs comportements individuels et collectifs en réponse aux opportunités nouvelles qui s'offrent à eux. Nous illustrerons cette idée en nous inspirant de Wunder (2000) sur le rôle économique incitatif de l'écotourisme.

Figure 1 Interactions tourisme-biodiversité vertueuses dépendant de deux hypothèses



La figure 1 montre un exemple des liens possibles entre le développement local du tourisme (c'est à dire avec la participation de la population locale) et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ce cycle vertueux repose sur l'idée que la création et la distribution de revenus par l'activité écotouristique induit, encourage ou accélère les changements sociaux et institutionnels locaux. Dans le domaine environnemental ces derniers se traduisent par des transformations dans les modes d'usage, d'exploitation et de gestion des écosystèmes et de leurs composantes particulières. Ces changements peuvent prendre différentes formes. Tout d'abord une orientation des modes de production (agriculture, pêche, élevage...) vers une plus grande soutenabilité. Ensuite une transformation des systèmes économiques locaux par le choix

de nouvelles activités venant prendre la place de certains modes de production peu favorables à la durabilité environnementale. Enfin un renforcement et des innovations institutionnelles favorables à un usage durable des ressources naturelles. Ces transformations permettent à terme une amélioration du statut et de l'état des ressources et de la biodiversité. Le développement touristique est à son tour encouragé par l'amélioration de la qualité environnementale des services offerts aux visiteurs.

- Les hypothèses sous-jacentes

Pour être vérifié, l'enchaînement de causalités précédent repose sur deux hypothèses principales.

Première hypothèse : le développement du tourisme induit la création et la distribution de revenus locaux « significatifs » c'est à dire susceptible d'être ressentis comme tels par la population locale. Ceci ne serait garanti qu'avec un niveau de participation locale important dans les choix de développement et la gestion courante des activités touristiques. La nature des agents économiques impliqués dans l'activité (tours opérateurs nationaux ou étrangers vs opérateurs locaux), les rapports de force économiques voire socio-politiques entre ces opérateurs et la population locale influenceront fortement sur la répartition finale du flux de richesse généré par l'écotourisme. D'après Gössling (1999) seules 20 à 40 % des dépenses des écotouristes originaires des pays industrialisés reviendraient en définitive aux pays du Sud visités. La part des dépenses susceptibles d'un partage au niveau local ne représentent à leur tour qu'une fraction de cette valeur, qui si elle peut sembler importante au regard des standards économiques des populations locales, apparaît faible par rapport aux dépenses totales des touristes. La seconde condition relative à la création de revenus est la l'existence d'une capacité locale à répondre aux opportunités d'emploi et d'activité suscitées par l'écotourisme. La disponibilité et la qualité de l'offre de travail locale doivent pouvoir répondre aux besoins de cette nouvelle activité. L'investissement dans l'hébergement, la restauration, le commerce et la production d'artisanat supposent une propension à l'innovation et une ouverture culturelle pour satisfaire les besoins des clients étrangers.

Seconde hypothèse : les revenus additionnels induisent des changements socio-économiques dans l'ensemble de la communauté qui encouragent des changements de comportement et d'attitude par rapport à l'environnement. La valeur des actifs environnementaux est désormais reconnue. L'émergence d'une vision à plus long terme irait de pair avec une réduction de la pauvreté. Les arbitrages entre exploitation intensive à court terme et usages durables des ressources deviennent plus favorables à ces derniers, de nouvelles normes et règles tendent à être adoptées. La valorisation des ressources environnementales par l'écotourisme conduirait ainsi les populations locales à se comporter comme des « gardiens » de leur environnement et à le protéger contre les acteurs locaux ou extérieurs qui le menacent.

Plusieurs conditions semblent devoir être vérifiées pour qu'un tel processus vertueux soit plausible. La première est relative au degré d'adhésion collectif indispensable pour que s'opèrent les changements espérés dans les usages et les attitudes. Une large adhésion peut sembler difficile à atteindre si les retombées économiques de l'écotourisme ne concernent qu'une minorité d'individus au sein de la communauté. De même le recours à une vision à plus long terme n'est

pas forcément rationnelle de la part d'individus vivant dans un univers très précaire et risqué à court et moyen terme. Une des conséquences de la pauvreté matérielle présente dans de nombreuses destinations touristiques est l'existence d'une très forte préférence pour le présent, qui s'exprime dans des comportements de « survie ». L'incitation à la modification des modes de production existants, dans la mesure où elle peut conduire à moyen terme à une soutenabilité accrue des activités traditionnelles, semble une perspective réaliste. Par contre, la substitution d'usages durables liés à l'écotourisme aux modes d'exploitation intensifs et à court terme n'est souhaitable, faut-il le rappeler, que si la viabilité à long terme de l'activité touristique est elle-même garantie. Or après une période de forte croissance l'industrie touristique en direction des pays du Sud s'est fortement ralentie depuis deux ans. La fréquentation par pays semble très sensible aux aléas politiques locaux. Les projections de l'OIT qui prévoyait une croissance annuelle de 4 % jusqu'en 2010 (Campbell, 1999) sont remises en cause.

L'innovation institutionnelle dans de nouvelles normes et règles, dans le sens d'un usage durable des ressources naturelles et de la biodiversité relève de conditions particulières de bonne gouvernance. Le schéma idéalisé de la communauté villageoise locale⁷ auquel se réfèrent nombre d'auteurs renvoie à un modèle de gouvernance implicitement favorable aux innovations institutionnelles renforçant la soutenabilité. Or la diversité des systèmes politiques locaux invalide l'emploi de telles généralisations. Ainsi, dans certaines conditions de gouvernance, l'évolution institutionnelle locale peut se faire au profit d'intérêt particuliers, voire conduire à l'exclusion de groupes ou d'individus (par exemple les migrants). Une conséquence possible serait alors une aggravation de la pression sur les ressources et la biodiversité en dehors de l'espace initialement concerné.

Enfin l'impact environnemental attendu suppose la compatibilité entre les échelles auxquelles s'exercent les changements impulsés par l'écotourisme et celles nécessaires à un maintien ou une amélioration de la biodiversité.

II. La confrontation du modèle au cas malgache

Le cas de Madagascar illustre bien les enjeux d'usage et de gestion des ressources renouvelables ainsi que du volontarisme environnemental encouragé depuis la conférence de la Terre en 1992 à Rio. D'une part, une grande partie de sa population, confrontée depuis plusieurs décennies à un phénomène de paupérisation, tire des ressources renouvelables l'essentiel de ses moyens d'existence à travers des activités (foresterie, agriculture sur abattis-brûlis, pêche traditionnelle, élevage) dont les modes de gestion sont apparemment peu compatibles avec les contraintes de durabilité. D'autre part, l'endémisme de ses écosystèmes fait que Madagascar est considéré comme un pays à "mégabiodiversité", ce qui justifie la présence active de nombreuses ONG internationales de conservation. Face à cette problématique illustrant parfaitement les enjeux du développement durable dans les pays les moins avancés, les bailleurs de fonds et l'Etat malgache ont instauré une planification environnementale à l'échelon national et d'une durée de

⁷ Tisdell (1999) fait ainsi référence aux « petites communautés démocratiques ».

15 ans (1990 – 2005). L'objectif de cette politique environnementale qui est d'ailleurs conforme avec les recommandations du DSRP, est, *in fine*, l'appropriation par les populations locales des modes de gestion et de la valorisation de la biodiversité (Aknin et *alii* 2002, Andriamahafazafy 2003). Cette logique de participation des acteurs locaux, souvent érigée en doctrine voire en dogme par les institutions internationales, implique une réflexion sur les modes de coordination des différents acteurs dans le contexte de la valorisation de la biodiversité par l'écotourisme (Peters 1999, Chaboud 2002).

1 - Le contexte général du développement de l'écotourisme à Madagascar

- Madagascar dans le concert international

La forte endémicité de la biodiversité de Madagascar, de l'ordre de 80 %, a conduit les nombreuses institutions de conservation à qualifier ce pays de « pays à mégabiodiversité ». Cette particularité est d'ailleurs un des critères ayant conduit, dès la fin des années quatre-vingt, la banque mondiale à sélectionner Madagascar parmi les premiers pays à mettre en place une planification environnementale (Sarrasin 2000, Hufty et Muttenter 2002, Andriamahafazafy 2003). La réorganisation du paysage institutionnel a abouti à créer une association en charge de la gestion du réseau des aires protégées (ANGAP).

Malgré cette endémicité importante et un dispositif institutionnel conséquent, notamment avec la présence de l'ANGAP, Madagascar fait parti des pays dont la superficie des aires protégées est des plus faibles. D'après la base de données du World Conservation Monitoring Centre, rapportée à la superficie totale de Madagascar, ses aires protégées ne représentent que 2,07 % alors que la moyenne mondiale est de 8,83 %, celle de l'Afrique de 11,63 % et celle de la France est de 10,24 % (Green et Paine 1997)⁸.

En raison d'un nombre très conséquent de définitions des aires protégées de par le monde, presque 1400 selon Green et Paine (1997), l'IUCN a proposé en 1994 une nomenclature permettant de comparer les différents systèmes de conservation de la biodiversité. Six critères sont développés sur la base des modalités de gestion des aires protégées. Le tableau suivant explicite ces critères :

	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Recherche scientifique	1	3	2	2	-	2	3
Protection des espaces sauvages	2	1	2	3	3	-	2
Diversité des espèces et des gènes	1	2	1	1	1	2	1
Services environnementaux	2	1	1	0	1	2	1
Caractéristiques naturelles	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et récréation	-	2	1	1	3	1	3
Education	-	-	2	2	2	2	3
Gestion durable	-	3	3	-	2	2	1
Spécificités culturelles	-	-	-	-	-	1	2

⁸ Selon nos propres calculs issus des données de l'ANGAP et des monographies régionales de l'UPDR, le taux de couverture, en mai 2003, serait un peu plus élevé, de l'ordre de 3.41 %. La différence s'explique par une non prise en compte par le WCMC d'aires protégées de petite taille et des changements récents dans le classement de forêts classées en aires protégées.

Tableau n°1 : les critères de classification des aires protégées par l'IUCN et le WCMC
(Green et Paine 1997, p.3, notre traduction)⁹.

Les catégories retenues sont les suivantes : Ia et Ib correspondent aux aires protégées à vocation scientifique et de protection en vue de préserver les conditions naturelles des écosystèmes ainsi concernés. La catégorie II est à finalité de conservation et de récréation. La catégorie III rassemble les aires protégées à valeur intrinsèque importante. La catégorie IV tient compte des aires protégées dont l'objectif est de préserver une ou des espèce(s) particulière(s) et leur habitat. La catégorie V tient compte plus particulièrement des aires naturelles qui ont un attrait important pour les populations locales et dont la protection concourt à conserver les traditions. Enfin la catégorie VI intègre les aires protégées dont l'objectif est l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

Sur la base de cette nomenclature, il est possible de déterminer la position de Madagascar vis-à-vis du reste du monde. Ainsi, comme le montre le tableau suivant, il ressort une très nette spécificité du système des aires protégées malgaches lesquelles se concentrent autour d'objectifs scientifiques et de conservation des espèces sauvages (catégories Ia et Ib). Seulement 14,23 % des aires protégées se fixent comme objectif principal le développement du tourisme à Madagascar, ce qui est deux fois inférieure à la moyenne mondiale (catégorie II). Enfin, notons que la part dévolue à la gestion durable des écosystèmes protégées est bien inférieure à la moyenne du reste du monde (catégorie VI).

En % des aires protégées	Ia et Ib	II	III	IV	V	VI	Total
Madagascar	46,23	14,23	-	30,56	-	8,97	100
Reste du monde	14,47	30,26	1,46	18,58	8	27,23	100

Tableau n°2 : la répartition des aires protégées malgaches et celles du reste du monde en fonction des critères de l'IUCN et des données du WCMC (Green et Paine 1997).

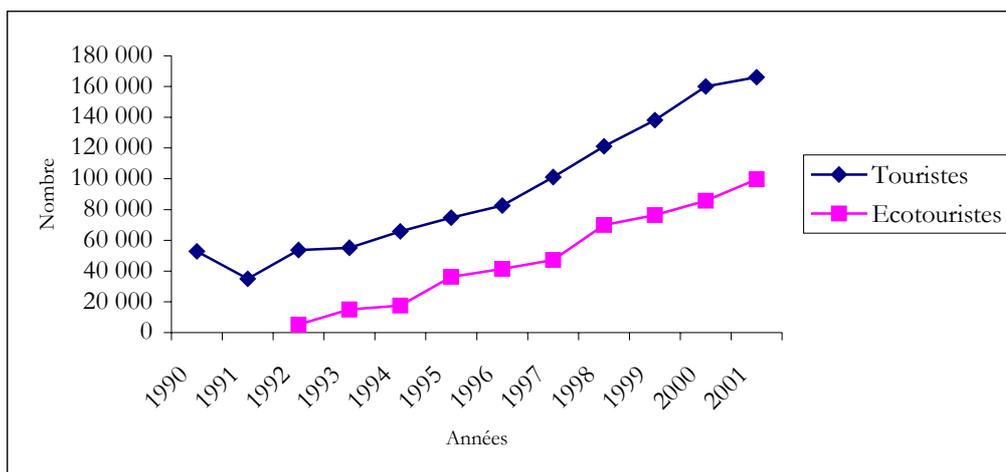
Dans ce contexte, Madagascar apparaît comme un pays à forte biodiversité mais recourant assez peu au système des aires protégées lesquelles, au demeurant, mettent essentiellement l'accent sur des objectifs de conservation forte.

- L'écotourisme et les aires protégées à Madagascar

Paradoxalement, l'écotourisme est considéré à Madagascar comme une source de valorisation économique de la biodiversité. Le gouvernement malgache fait du développement du tourisme un des axes principaux de la nouvelle politique économique issue du DSRP. De même, l'orientation de la 3^{ème} phase de la planification environnementale met l'accent sur le développement de l'écotourisme.

Il est vrai que Madagascar connaît une croissance de l'activité touristique rapide. Ainsi que le montre le graphique suivant, le nombre des touristes n'a cessé de croître depuis 10 ans avec un taux annuel moyen de 12 % environ alors qu'il serait de 4 % au niveau mondial (ATW Consultants 1997).

⁹ Les notes données à l'intérieur du tableau correspondent aux critères suivants : (1) objectif premier, (2) objectif secondaire, (3) objectif non réalisable a priori et (-) pas applicable.



Graphique n°1 : évolution du nombre de touristes et d'écotouristes à Madagascar entre 1990 et 2001 (données ANGAP)

C'est manifestement l'écotourisme qui imprime cette tendance à Madagascar puisque le ratio nombre d'écotouristes / nombre total de touristes est passé de 6,65 % en 1992 à 60 % en 2001. Le taux de croissance annuel moyen de l'écotourisme à Madagascar s'est établi à 34,41 % ce qui est légèrement supérieur à la fourchette mondiale estimée à 10 – 30 % (ATW Consultants).

Autrement dit, malgré une faible part de zones protégées, Madagascar attire de plus en plus de touristes grâce à l'activité écotouristique. Deux hypothèses peuvent expliquer cet apparent paradoxe : une concentration des visites sur certaines aires protégées et de nombreuses visites hors sites. Ces deux hypothèses semblent toutes deux confirmées dans la réalité. Il existe une très forte disparité entre les aires protégées visitées. Ainsi, pour l'année 2001, deux parcs nationaux (Andasibe et Isalo) concentrent 54 % des entrées totales dans le réseau des aires protégées de l'ANGAP. En additionnant les entrées dans les parcs de Ranomafana, Ankarana et de La Montagne d'Ambre, on parvient à 80 % des visites totales. La deuxième hypothèse est également vérifiée dans la mesure où d'après Madio (2000), les trois premiers sites les plus visités à Madagascar (Nosy Be, Sainte Marie et Ifaty) sont des aires non protégées et qui reflètent un tourisme plus balnéaire qu'écotouristique.

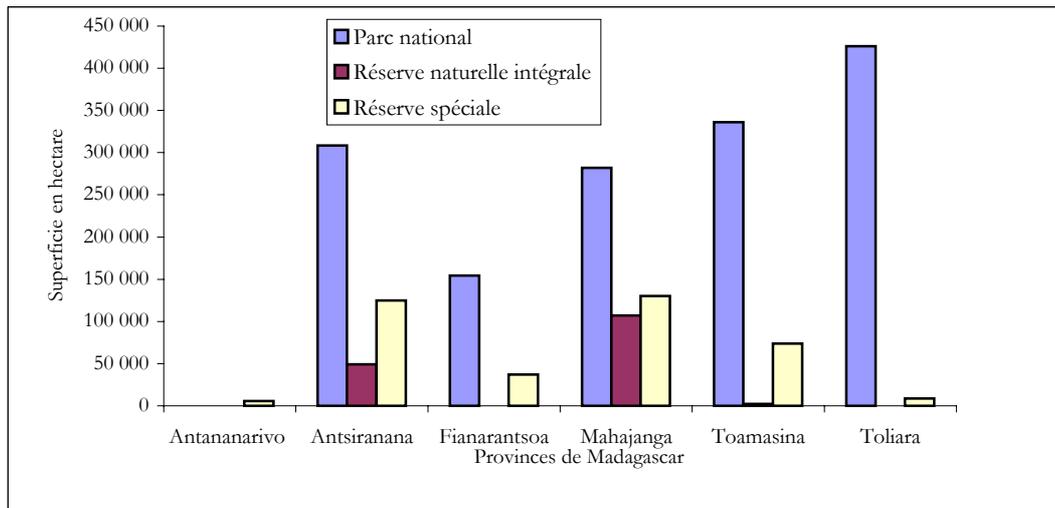
Ce rapide survol des liens entre l'activité écotouristique et la conservation de la biodiversité à Madagascar, révèle quelques informations utiles qui dénotent un décalage entre le modèle théorique et la réalité. Pour mieux le cerner, au delà de ces grandes tendances, nous proposons une analyse plus fine au niveau de la région de Tuléar.

2/ Le contexte local du développement de l'écotourisme à Madagascar

- La place de la province de Tuléar dans le réseau des aires protégées

Madagascar est décomposée en six provinces (*faritany*) qui sont l'équivalent des régions françaises. Parmi ces six provinces, Tuléar est la plus grande avec 28 % de la superficie totale du pays. Même si en nombre, les aires protégées de cette province se situent dans la moyenne

nationale, la province de Tuléar est celle qui possède la superficie la plus importante de parcs naturels, comme l'indique le graphique suivant.



Graphique n°1 : répartition par province des différentes catégories d'aires protégées à Madagascar (données ANGAP)

Par contre, rapporté à la superficie de la province, la superficie de ses aires protégées est estimée à 2,64 %. Autrement dit, la province de Tuléar est le reflet de la situation nationale¹⁰.

Le tourisme est également un secteur important pour cette province. D'après l'UPDR (2001), la sous-région de Tuléar aurait vu sa capacité d'accueil quadrupler en dix ans. L'intérêt de cette région est qu'elle associe des sites hors aires protégées (comme Ifaty) avec des parcs nationaux et des réserves spéciales (Tsimanapetsotsa par exemple). Dans cette étude, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux activités touristiques tournées vers la mer. Elle permet alors une analyse intéressante des modalités de l'activité écotouristique dans des zones économiques à fortes pressions sur la biodiversité du littoral. Plus particulièrement dans la préfecture de Tuléar II, notre zone d'étude, il existe plusieurs sites touristiques dont l'un d'entre eux, Anakao, propose une activité d'écotouristique structurée autour d'un aquarium marin qui ne possède pas le statut d'aire protégée marine mais dont les logiques sont similaires et d'une île sacrée. L'autre site comparatif, Ifaty, développe davantage une activité touristique traditionnelle hors aire protégée. Les récifs coralliens dans cette zone constituent une attraction touristique grâce à l'installation de plusieurs centres de plongée.

- Développement de l'écotourisme en dehors du réseau national des aires protégées

Sur la base des enquêtes Madio (2000) concernant la tendance du nombre des visiteurs arrivant à Madagascar et sachant que Toliary se trouve en deuxième position parmi les régions les plus fréquentées par les touristes, avec 21% des arrivées globales, le nombre de visiteurs de la zone pourrait être estimé à 33 600 en 2000. Il est à noter que ce chiffre était de 24 000 en 1999, soit une évolution annuelle de 40%.

¹⁰ La province d'Antsiranana reflète davantage la situation internationale avec une couverture de l'ordre de 11 %

Toujours selon cette même enquête (Madio, 2000), seuls 12 500 touristes parmi les 33 600 ont visité Ifaty. Ce qui signifie que les visiteurs restant ont été à Anakao. L'importance de la fréquentation des autres sites étant relativement faible. Les données disponibles auprès de l'Angap montrent que le total des visites dans l'ensemble des aires protégées de la région est de 533 en 2000. Cette situation est confirmée par le fait que les zones d'Ifaty et d'Anakao abritent le plus grand nombre d'infrastructures d'accueil. Les statistiques disponibles auprès du Ministère du Tourisme (2002) font état de 64 établissements d'hébergement et de restauration. Les 35 de ces établissements sont concentrés dans la commune de Toliary I et 21 dans celle de Toliary II, sous-préfecture de rattachement d'Ifaty et d'Anakao. On en compte 8 dans le village d'Anakao. Par contre, aucun établissement hôtelier ni de restauration, à caractère touristique n'est recensé dans les périphéries des aires protégées de la région jusqu'à ce jour.

3/ La pertinence de la « grille de comportement des acteurs » l'exemple de deux sites touristiques de la région de Tuléar

Région durement marquée par la sécheresse depuis deux décennies, le faritany (province) de Tuléar mise sur le tourisme pour soutenir le développement économique à côté des secteurs économiques « traditionnels » de la région que sont l'élevage, l'agriculture et la pêche. Cette région dispose en effet de nombreux atouts favorables au développement de l'écotourisme (Lebigre, 2000) : une végétation et des paysages remarquables (fourrés xérophiles), des littoraux (récifs coralliens, mangroves, plages et dunes), vallées et forêts galerie. Nous nous appuyerons dans cette communication sur l'exemple de deux sites touristiques de Tuléar : Anakao et l'ensemble composés des deux villages d'Ifaty et Mangily. Situés non loin de la capitale régionale, la visite de ces deux sites apparaît souvent comme la poursuite logique du circuit qui, partant de la capitale, passe par les parcs nationaux de l'Isalo et de Zombitse. La capitale provinciale est accessible par route (deux jours de voyage à compter de la capitale) ou par ligne aérienne intérieure. Ifaty/Mangily, à une trentaine de km au nord de Tuléar, est accessible par une piste aisément praticable en saison sèche (avril à fin novembre). Anakao est situé au sud de l'estuaire du Fleuve Onilahy. La plupart des touristes y accèdent par vedette motorisée ou en pirogue à partir de Tuléar.

Dans ces deux zones le développement touristique est un phénomène récent. La construction du premier hôtel d'Anakao date de 1985. A Ifaty/Mangily cette activité a débuté dans les années soixante-dix, et a connu une accélération à partir de 1990. Début 2002 la capacité hôtelière était estimée à près de 200 nuitées à Anakao (huit hôtels) et à 700 nuitées à Ifaty Mangily (22 établissements). La majorité des propriétaires sont des étrangers. A Anakao seuls deux hôtels sont la propriété de malgaches, et huit à Anakao. Il s'agit alors de structures modestes, peu capables de satisfaire les attentes de la clientèle internationale la plus prospère. A Anakao le plus grand hôtel aurait représenté un investissement de

En dehors de l'activité touristique l'économie locale repose essentiellement sur les activités traditionnelles. A Anakao, la pêche reste l'activité par excellence des *Vezo Sara* qui constituent encore l'essentiel du peuplement (Fauroux, 1992, Dasyva et al, 1994). A Ifaty/Mangily où l'origine du peuplement est plus composite (*Vezo* sur la côte et *Masikoro* dans

les terres aux quels sont venus s'adjoindre des migrants originaires majoritairement du sud mais aussi des plateaux), le système de production apparaît plus diversifié : pêche, charbonnage, culture sur brûlis... Bien que « traditionnelles » ces activités exercent des pressions importantes sur l'environnement. Les récifs de Tuléar et d'Ifaty ainsi que les ressources marines associées apparaissent surexploités voire en danger (Vasseur, 1997). Le charbonnage constitue une menace pour les ressources forestières le long des voies d'accès vers Tuléar (Lupo, 2000).

Dans les deux zones les activités des touristes reposent à la fois sur un tourisme balnéaire et sur la visite et l'observation des écosystèmes locaux (plongée sur les récifs, visite de la forêt xérophile). A Anakao ceci a encouragé la création d'une aire protégée gérée par une association villageoise. Par ailleurs ce village sert de point de départ pour la visite de l'aire protégée de Tsimananpetsoa¹¹, 40 km plus au sud.

Écotourisme et distribution de revenus locaux

L'emploi de salariés originaires des villages d'accueil apparaît logiquement comme l'une des modalités principales de redistribution des dépenses touristiques. Dans notre zone d'étude il apparaît cependant que le recrutement local n'est pas systématique. En 2001, 51 % de la masse salariale des hôtels d'Anakao étaient destinés à des employés locaux, soit 40 emplois. A Ifaty une répartition similaire a été observée, tandis qu'à Mangily 82 % des employés sont originaires du village. Dans l'ensemble le niveau de qualification des emplois occupés par les villageois reste limité (gardien, jardinier, tâches de nettoyage) et les salaires mensuels obtenus sont faibles, de l'ordre de 250 000 fmg. Ce niveau de participation relativement limité dans l'emploi touristique proviendrait du faible niveau de qualification dans les métiers du tourisme mais aussi d'une aversion certaine des villageois *Vezo*, majoritaires à Anakao et à Ifaty, à l'égard de l'autorité. Formés à la relative autonomie du pêcheur piroguier, les villageois n'apprécieraient pas la hiérarchie et l'organisation du travail dans les structures touristiques. Les salaires proposés paraissent surtout peu incitatifs par rapport aux revenus des pêcheurs. Ces derniers, sans être astreints à un travail quotidien, perçoivent des revenus supérieurs, dépassant 300 000 fmg par mois. L'emploi touristique a connu au cours de l'année 2002 une très importante régression en raison de la crise politique interne. La plupart des hôtels ont arrêté leur activité et licencié leur personnel. L'image de l'activité touristique auprès des villageois s'en est trouvée dégradée, ce secteur est apparu très dépendant de facteurs exogènes. Une autre source de revenus tirés du tourisme est constituée, à Anakao, par les compensations accordées par les hôteliers à des familles en contrepartie du droit d'occupation et d'usage de la plage située devant leur hôtel. Les premières compensations s'élevaient à un million de fmg. Elles ont connu une très forte augmentation avec la croissance du tourisme. Ceci traduit une compétition entre les usages traditionnels (parcage des pirogues et équipements de pêche, séchage du poisson) et touristiques de la plage, et pourrait conduire à terme à l'apparition d'une quasi spéculation foncière.

La seconde source de revenus provient de la vente de biens et services locaux. Les hôtels achètent une partie de leur approvisionnement en nourriture dans les villages. A Anakao, l'approvisionnement en poisson des hôtels a été estimé à 1,5 t par mois. Ce débouché est donc

¹¹ A l'origine une Réserve Nationale Intégrale créée en 1927, déclassée récemment en Parc National

loin d'être négligeable, d'autant plus que le prix obtenu auprès des hôtels (5000 fmg) est supérieur à celui offert par les collecteurs ou sur le marché de Tuléar.

Les touristes font appel aux services de piroguiers (Anakao) ou de charretiers (Ifaty/Mangily) pour des excursions. A Anakao, une dizaine de piroguiers se seraient ainsi spécialisés dans le transport des touristes jusqu'à l'île de Nosy Ve (25000 fmg par voyage).

Contributions fiscales et autres aux collectivités locales

Les opérateurs touristiques contribuent au financement des communes rurales. Ainsi, les structures hôtelières sont soumises à une fiscalité locale dont les modalités d'application sont variables suivant les sites mais dont l'impact sur les finances publiques des communes n'est pas négligeable. Ainsi à Anakao l'essentiel de la taxe d'hébergement est versé à la commune de Soalary pour un montant proche de 10 millions de fmg, ce qui équivaldrait à un tiers du budget alloué par l'Etat. Les hôteliers contribuent aussi aux dépenses villageoises (organisation de fêtes) par des dons de faible montant. Des opérateurs touristiques peuvent également financer de petits projets comme ce fut le cas à Mangily où deux hôtels se sont associés en à une ONG (médecins sans frontières) pour la construction d'un dispensaire.

Ecotourisme et durabilité des systèmes d'activités locaux

Dans la région littorale de Tuléar les menaces environnementales liées à des activités économiques traditionnelles sont relativement bien identifiées et sont largement prises en compte dans les préoccupations environnementales au niveau régional et local. Les problèmes les plus mentionnés sont la sur-pêche et la sédimentation dans les zones récifales et lagonaires (Vasseur, 1997); la déforestation liée à la culture sur brûlis ou à la production de charbon de bois pour les écosystèmes terrestres.

A Anakao, l'association FIMIMANO, créée en 1998 avec l'appui de plusieurs organismes pour la gestion et la valorisation du site de Nosy Ve, outre la mise en défends d'une zone à vocation touristique, encourage les pêcheurs de la région à abandonner les modes de pêches mettant en danger des espèces protégés (tortues marines, dauphins) ou bien considérés comme trop agressifs pour l'écosystème marin en général (pêche au poison *laro*). Ces interdictions figurent dans le *dina* (convention locale) adopté par les représentants des six villages présents dans l'association. Bien que l'effet biologique de la mise en défends d'une zone aussi réduite que celle de Nosy-Ve soit discutable, et discuté¹², des négociations sont en cours entre l'association, les pêcheurs, les institutions environnementales et scientifiques pour une étendre la mise de défends à d'autres zones marines proches de Nosy Ve. L'association semble avoir joué un rôle efficace de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des pêcheurs de la région d'Anakao. En contrepartie elle perçoit les droits d'entrée touristiques sur l'île de Nosy Ve qui seront en partie utilisés pour financer des investissement collectifs villageois. Mais l'expérience semble encore trop récente pour que des conclusions plus définitives puissent être arrêtées.

¹² Pour certains membres d'institutions environnementales appuyant l'initiative du FIMIMAO, une augmentation significative des rendements de pêche au cours des années récentes à Anakao attesterait de l'efficacité de la mise en défends sur les ressources marines. Les biologistes marins représentants de l'ONG «Frontier» présents à Anakao considèrent qu'il est difficile d'évaluer objectivement cet impact.

Plus au Nord dans la zone d'Ifaty Mangily, les hôteliers, regroupés au sein d'une association professionnelle, ont cherché à encourager les pêcheurs à la senne de plage à changer de technique et de zone de pêche. Cette démarche collective des opérateurs s'explique par leur volonté d'agir pour freiner la dégradation de la qualité des sites de plongée touristique. La senne de plage, utilisée par la majorité des pêcheurs de la zone, détruit les herbiers sous-marins indispensables à l'équilibre écologique du lagon et notamment au renouvellement des stocks de poissons. Pour ce faire une association similaire au FIMIMANO a été créée, regroupant hôteliers et représentants villageois. La cellule EMC¹³ de l'ONE, à travers sa représentation locale a soutenu cette expérience. Le *Dina* fondateur de l'association prévoit l'interdiction de l'emploi des sennes de plage dans le lagon. La contre-partie attendu est le financement par les hôteliers des embarcations des équipements de pêche permettant la reconversion vers la pêche au large.

Ces deux exemples concernant la pêche montrent l'impact possible du tourisme en faveur d'une adaptation des techniques de pêche traditionnelle. Dans les deux cas, l'acceptation par les communautés locales d'une modification de leurs pratiques ne repose pas que sur le simple effet incitatif de la valorisation de la biodiversité par les activités touristiques. A Ifaty les pêcheurs demandent une compensation de la part des opérateurs touristiques. A Anakao l'acceptation d'une mise en défens d'une zone de pêche peut s'expliquer par la compensation que représentent les droits de visite touristique pour la communauté villageoise.

Il ne semble pas que des dynamiques similaires soient observables pour l'activité posant problème sur les milieux littoraux terrestres de la zone d'Ifaty et Mangily: le charbonnage. Bien que la visite de la forêt xérophile côtière (baobabs, épineux) fasse partie du programme de visite de nombreux touristes qui utilisent pour cela les services de guides locaux, il n'y a pas d'inflexion sur l'activité de charbonnage, qui aurait même bénéficié d'une demande accrue de la demande locale stimulée par les revenus du tourisme. Différentes explications peuvent être proposées. A la différence des pêcheurs, tous membres de l'ethnie *Vezo*, la majorité des charbonniers est constituée de ménages *masikoro*, *antandroy* ou *mahafale* qui ne sont pas considérés comme autochtones (tompon-tany) et membres à part entière des communautés villageoises essentiellement *Vezo*. La majorité de ces ménages seraient des migrants poursuivant des stratégies de survie, et donc moins soucieux d'un usage durable des ressources.

Substitution au profit d'activités plus durables

A part dans la création d'emplois directs dans le tourisme, dont une part seulement bénéficie à la population locale, il ne semble pas y avoir de substitution significative d'activités dans le sens d'une durabilité accrue. A Anakao, quelques piroguiers se sont certes spécialisés dans le transport des touristes vers l'île de Nosy Ve ou pour des excursions en mer qui garantissent des revenus satisfaisants. La production et la vente d'objets artisanaux locaux ne semblent pas s'être développés. Par contre il existe un commerce assez important de coquillages, qui encourage une exploitation intensive de ces ressources, en dépit des campagnes de sensibilisation auprès des touristes. Deux contraintes principales semblent expliquer cette forte résilience des systèmes

¹³ EMC : Environnement Marin Côtier.

d'activités locaux. Premièrement une aversion pour le risque de trop dépendre d'activités issues d'initiatives externes et soumises à des aléas non contrôlables. Ensuite la volonté de ne pas trop vite abandonner un savoir faire traditionnel qui a assuré jusqu'ici la survie de la communauté villageoise. En conséquence on acceptera une diversification, à la marge, des activités, mais on ne remet pas en cause celles qui apparaissent fondamentales.

Changements institutionnels

A Anakao, la création de l'association FINIMANO peut être considérée comme un exemple d'innovation institutionnelle directement liée à l'action concertée de divers acteurs ayant en commun la volonté d'associer protection de l'environnement et développement local.

Comme il a été indiqué précédemment, cette association est née en 1997 à la suite de la prise de conscience causée par l'incendie de l'île de Nosy Ve, petit îlot de 25 ha situé à 5 km au large d'Anakao. Cette île est un lieu sacré pour les pêcheurs *Vezo* qui la considèrent habitée par des esprits *Vorombe* dont le culte de possession est placé sous la responsabilité de clans *Vezo Sara* résidant aujourd'hui à Anakao (Chaudat, 1993). Des interdits traditionnels (*fady*) y sont attachés¹⁴. L'intérêt écologique du site est reconnu depuis longtemps : dès 1923 les autorités coloniales l'avaient déclaré réserve pour la protection des tortues marines nidifiantes¹⁵. Il s'agit aujourd'hui de l'unique site de nidification à Madagascar d'une espèce très rare d'oiseau de mer : le phaéon à queue rouge. Son récif, qui constitue le prolongement sud du grand récif de Tuléar, est encore considéré par certains spécialistes comme d'un grand intérêt écologique, il constituait il y a encore quelques années l'un des sites de plongée les plus spectaculaires de la région. Les lieux de pêche autour de Nosy Ve sont parmi les plus fréquentés par les pêcheurs *Vezo* d'Anakao et des villages environnants¹⁶. Cette île fait partie des sites touristiques importants de la région de Tuléar. Elle serait visité par 75 % des touristes séjournant à Anakao.

Parmi les menaces identifiées sur l'écosystème de Nosy Ve sont principalement cités : une pression de pêche excessive sur les ressources en poisson¹⁷, l'ensablement du lagon et la sédimentation sur le récif (liés à l'augmentation des apports solides du fleuve Onilahy) et, plus récemment, le blanchiment des coraux¹⁸.

La création du FINIMANO a été encouragé et encadré par divers organismes : l'ONE (principalement à travers sa composante EMC), le WWF, l'ANGAP, l'ONG Frontrier ; ainsi que

¹⁴ Il est interdit de résider en permanence sur l'île, d'y apporter de la viande de porc ou de chien, d'y chasser ou pratiquer la cueillette.

¹⁵ La nidification des tortues marines à Nosy Ve se serait maintenue jusque dans les années soixante-dix. Ces espèces font l'objet d'une pêche traditionnelle importante pour la consommation familiale des pêcheurs et l'approvisionnement des centres urbains. En raison de la diminution de la ressource, elles ne seraient plus pêchées que dans les villages *vezo* les plus au sud (Itampolo, Androka).

¹⁶ Chez les *Vezo* il n'y pas de délimitation de terroirs de pêche villageois, dont s'accommoderaient d'ailleurs peu les pratiques de nomadisme marin de ce groupe (Koechlin, 1975).

¹⁷ Cette pression va de pair avec l'emploi de techniques de pêche prohibées (pêche au poison, sennes de plage à petites mailles), elle est encouragée par la demande croissante des collecteurs qui alimentent le marché de Tuléar.

¹⁸ Ce phénomène observé au cours des années passées dans de nombreuses zones coralliennes serait lié à un réchauffement de la température de l'eau entraînant une forte mortalité des coraux dont il ne subsiste plus que le squelette calcaire.

par des hôteliers. Six villages de pêcheurs Vezo y sont représentés (désignés dans son statut par les termes « propriétaires et utilisateurs de Nosy Ve ») chacun par quatre membres. Les organismes extérieurs ont un statut de membres conseillers. L'association dispose d'un statut officiel où sont mentionnés les objectifs et les principes 'de gestion' sous formes d'interdits. L'objectif affiché est « la protection de l'île et du récif ». Les interdits consistent en un rappel des *fady* traditionnels auxquels se sont ajoutées des prescriptions sur les pratiques de pêche (interdiction du poison, de retourner les coraux, de pêcher les dauphins, de capturer les tortues en période de reproduction) reprenant en partie la réglementation nationale. Pour certains interdits (concernant les populations locales) sont prévus des amendes dont le montant est dissuasif, allant de 50 000 à 100 000 fmg. Les deux interdits concernant les seuls usages touristiques ne sont pas assortis d'amendes.

Les actions concrètes réalisées à Nosy Ve sont la délimitation d'une zone strictement interdite à la pêche (l'aquarium) et réservée à la plongée touristique, la mise en place d'une signalisation. Un gardien équipé d'une pirogue a été recruté par l'association.

Six ans après la création de l'association un premier bilan permet de faire le point sur les acquis et les limites de l'expérience.

Du côté des acquis peut être mentionné un début de gestion environnementale locale, s'appuyant sur des mesures concrètes (aquarium, gardiennage), avec des implications économiques incitatives (perception des droits d'entrée). Ainsi pour l'ANGAP l'expérience de Nosy Ve préfigurerait le modèle des futures Aires Protégées Volontaires prévues dans le nouveau Code des Aires Protégées. Un autre élément très positif est la sensibilisation environnementale locale. Il ne semble pas réaliste de parler pour l'instant de modification profonde dans les rapports entre les populations et leur environnement. Par contre les « questions environnementales » et leurs implications économiques font désormais partie des éléments discutés dans l'arène politique villageoise et communale. Parmi les sujets discutés au sein de l'Association figurent notamment l'opportunité d'étendre l'expérience de l'aquarium à d'autres zones, ainsi que le montant de droits de visite et l'usage des fonds ainsi collectés.

Un certain nombre de difficultés ont marqué la vie de l'association. Tout d'abord un problème de gouvernance interne lié à la désignation des membres du bureau. A l'origine ces derniers étaient des notables locaux (Présidents de villages) auto-désignés. Un renouvellement de bureau par élection était prévu début 2003. Les rapports avec les hôteliers se sont avérés difficiles. Il était initialement prévu que ces derniers, lorsqu'ils organisent des visites à Nosy Ve, prennent en charge la collecte des droits de visite pour la reverser ensuite à l'association. Certains hôteliers ne tiennent pas cet engagement se plaignant de l'insuffisance des prestations garanties par l'association dans la gestion du site. En raison des difficultés de gardiennage, un certain nombre de visiteurs ne payent donc pas de droit d'entrée.

Parmi les questions controversées figure enfin le montant du droit d'entrée. Initialement fixé à 1000 fmg il est passé à 3000 fmg en 1999. Une étude, à partir d'une estimation de la compensation à accorder aux pêcheurs si la pêche était interdite dans l'ensemble du secteur de

l'île, a conclu que le droit de visite devrait s'élever à 25000 fmg¹⁹. Or une enquête auprès de touristes séjournant à Anakao indique que ces derniers ne sont pas prêts à payer plus de 11 000 fmg par visite, sachant que le coût de transport en pirogue est déjà de 25 000 fmg. Les bases économiques d'une conservation élargie des ressources marines de la zone sont donc limitées. L'association a décidé d'augmenter le droit de visite à 10 000 fmg en 2003.

Pour pouvoir conclure sur l'exemplarité du cas il nous faudrait savoir si des effets écologiques positifs sont déjà perceptibles dans la zone où intervient l'association. Force est de reconnaître ici qu'il s'agit d'un sujet très controversé et que les positions des acteurs apparaissent souvent plus stratégiques que fondées sur des critères objectifs. Si les observateurs scientifiques s'accordent généralement sur la difficulté d'un diagnostic, tant en raison du caractère récent des mesures que de l'existence d'importants cofacteurs²⁰, d'autres acteurs considèrent qu'un effet bénéfique est déjà visible dans les rendements de pêche, attestant d'une amélioration des ressources halieutiques. Quant à l'état du récif corallien, il semble encore très dégradé. Le coût de l'information scientifique indispensable à un avis objectif dépasse ici largement les moyens disponibles à court terme²¹.

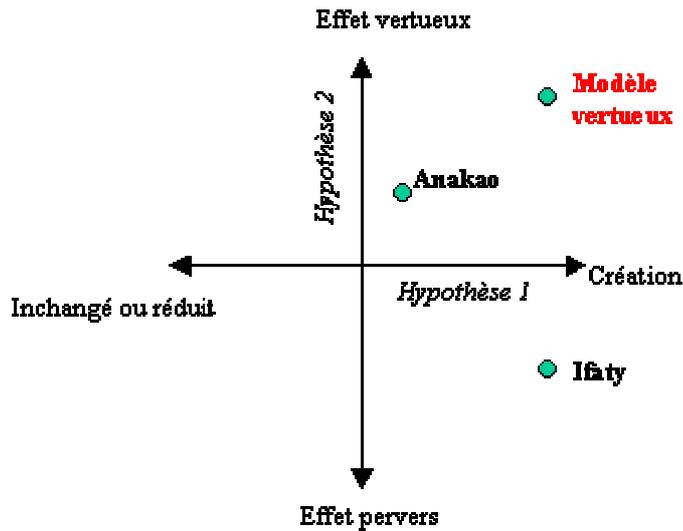
Cet exemple est-il reproductible ? Comme mentionné précédemment, l'ONE a encouragé la reproduction de cette expérience dans la zone d'Ifaty/Mangily pour inciter les pêcheurs à pêcher en dehors du lagon et à abandonner la pêche à la senne de plage, en bénéficiant d'une compensation des opérateurs touristiques pour financer les équipements. Ici, la dynamique institutionnelle « vertueuse » n'a encore pas opéré. Une des raisons invoquées tient au manque de solidarité entre opérateurs touristiques qui aurait bloqué le financement des équipements. Les autorités villageoises refusent d'imposer le *dina* en l'absence de cette compensation. Une autre hypothèse est relative à la nature des relations entre opérateurs touristiques et villageois. Dans la zone d'Ifaty/Mangily le développement touristique, plus ancien, atteint une échelle qui échappe progressivement au contrôle des communautés locales, comme en atteste la spéculation foncière très visible sur le littoral de la zone. L'effet incitatif institutionnel ne fonctionnerait que si la « capacité de charge » locale est respectée, et dont les limites se sont hélas souvent révélées qu'ex post.

Finalement, le modèle tel qu'il apparaît au regard de cette expérience pourrait être développé autour d'un double axe :

¹⁹ En estimant la fréquentation quotidienne du site à 12 personnes.

²⁰ Parmi lesquels les apports en sédiments, les paramètres de l'hydro-climat, la pression de pêche dans la périphérie de la zone.

²¹ Deux sources d'informations scientifiques sont présentes : l'Institut d'Halieutique et des Sciences Marines de Tuléar dont les ressources sur fonds propres nationaux sont très insuffisantes ; l'ONG britannique Frontier dont les ressources proviennent de dons ou de contributions propres des stagiaires ...



Conclusion

L'écotourisme, dans les pays du sud confrontés aux défis du développement durable, est considéré comme un moyen privilégié pour concilier les nécessités du développement local, de la réduction de la pauvreté et de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Si l'écotourisme apparaît souvent à l'origine comme un moyen de conforter économiquement et ex post des décisions de création d'aires protégées dans une optique conservacionniste (Sarrazin, 2002), ce sont ses vertus incitatives qui sont désormais mises en avant. L'écotourisme encourage les acteurs locaux à modifier leurs activités dans le sens de la durabilité, à adopter ou à produire de nouvelles institutions, à privilégier les objectifs à long terme sur les urgences immédiates. Ce processus que nous avons qualifié de « modèle vertueux » de l'écotourisme, a été évalué à la lumière de deux exemples locaux qui le relativisent et permettent d'identifier les conditions de sa réussite. L'action collective locale, telles qu'elle se manifeste dans les associations, semble l'un des moyens indispensables pour influencer sur les représentations, les attitudes et les comportements. L'action collective comme base d'un modèle vertueux ne semble cependant envisageable, à la lumière de nos exemples, qu'à partir d'une situation initiale où existe une réelle marge de choix pour les acteurs locaux. Dans les pays à fort potentiel écotouristique comme Madagascar, où l'Etat et les bailleurs de fonds espèrent une croissance rapide de l'écotourisme, il faudra veiller au respect de cette condition de l'appropriation locale des enjeux, des contraintes et des bénéfices de cette activité.

Références

- Andriamahefazafy F., 2003, Les bailleurs de fonds et la politique environnementale malgache, *Communication au Séminaire développement durable du GEMDEV et C3ED*, Paris, janvier.
- Aknin A., Froger G., Géronimi V., Méral Ph. et P. Schembri, 2002, Environnement et développement : quelques réflexions autour du concept de développement durable, in *développement durable ? doctrines, pratiques et évaluations*, Martin J.Y. (ed), IRD éditions, pp.51-72.
- Boisvert V. 2000, *Biodiversité et théories économiques des droits de propriété : une mise en perspective des négociations entourant la Convention sur la diversité biologique*, Thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Université de Versailles St Quentin en Yvelines.
- Brandon K 1996, Ecotourism and Conservation : a Review of Key Issues, *Environment Department Papers*, n°33, World Bank.
- Campbell L. M. 1999. Ecotourism in rural developing communities. *Annals of Tourism Research* , vol 26, N°3 : 534-553.
- Ceballos-Lascurain H., 1996, *Tourism, ecotourism and protected areas : the state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. IUCN, Gland, Switzerland.
- Chaboud C. 2002, *Valorisation de la biodiversité et écotourisme : une approche critique*, Communication à la Conférence internationale de l'Académie Nationale des Arts, des Lettres et des Sciences de Madagascar, Fianarantsoa, octobre.
- Chaudat P. 1993, La possession Vorombe dans la région de Tuléar, *Galaxie Anthropologique*, 2-3 : 130-136
- Daly H.E. et J.B. Cobb 1989, *For the Common Good : redirecting the Economy Towards Community, the Environment and a Sustainable Development*, Beacon Press, Boston.
- Dasgupta P. 2000, « Valuing Biodiversity », mimeo (article prepared for the *Encyclopedia of Biodiversity*), University of Cambridge and Beijer International Institute of Ecological Economics, Stockholm.
- Da Sylva G., 1994, *Enquête socio-économique sur les communautés de pêcheurs traditionnels dans la région de Toliara*. Programme Sectoriel Pêche PNUD FAO, 57 pages.
- Dulm van der R. et J. Caalders 02, Biodiversity and Tourism, impacts and interventions, *Annals of Tourism Research*, 29, 3, pp. 743-761.
- Ecotourism Society 1991, *Spring Newsletter*, 1 (1).
- Fauroux E. 1992.-Brève esquisse d'une description de la société Vezo (littoral occidental de Madagascar à la fin du XXIème siècle, . Tuléar ERA CNRE ORSTOM / IFSH. 28 pages
- Green M.J.B. et Paine J. 1997, State of the World's Protected Areas at the End of Twentieth Century, papier présenté au *IUCN World Commission on Protected Areas Symposium on "Protected Areas in the 21st Century : from Islands to Networks"*, Albany, Australie, 24-29 november.
- Gössling S., 1999, Ecotourism : a means to safeguard biodiversity and ecosystem functions ?, *Ecological Economics*, 29, pp. 303-320.

- Haneman W.M. 1988, « Economics and the Preservation of Biodiversity », in Wilson E.O. (ed.) *Biodiversity*, Washington, National Academy Press.
- Hufty M. et F. Muttentzer, 2002, « Devoted Friends : the Implementation of the Convention on Biological Diversity in Madagascar », in Ph. Le Prestre (ed.), *Governing Global Biodiversity*, Ashgate, Londres.
- Koechlin B. 1975, *Les Vezo du sud-ouest de Madagascar, contribution à l'étude de l'écosystème de semi-nomades marins*, Paris, la Haye, Mouton.
- Lebigre J.-M., 2000.-Ecotourisme et développement dans le sud-ouest : des potentialités à explorer, *Talily*, 7-8-9 : 10-23.
- Lindberg K. et D. Hawkins 1993, *Ecotourism : A guide for planners and managers*. North Bennington. The Ecotourism Society.
- Lupo P. 2000.-Tuléar et ses environs, économie et écologie. Regards d'un historien. *Talily*, 7-8-9 : 24-47.
- Martinez-Allier J. 2002, *The Environmentalism of the Poor : a Study of Ecological Conflicts and Valuation*, Edward Elgar.
- Masberg B.A. et N. Morales 1999, A case analysis of strategies in ecotourism development, *Aquatic Ecosystem Health Management*, 2, pp.289-300.
- Mc Neely J. 1988, *Economic Incentives and Biological Diversity*, IUCN, Gland, Suisse.
- Norgaard R. 1994, *Development Betrayed: the end of progress and a coevolutionary revisioning of the future*, New York, Routledge.
- Ostrom E. 1990, *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press.
- Pearce D. et D. Moran 1994, *The Economic Value of Biodiversity*, IUCN, Earthscan, London.
- Perrings C. K.G. Mäler, C. Folke, C.S. Holling et B.O. Jansson 1994, *Biodiversity Conservation : Problems and Policy*, Dordrecht, Kluwer.
- Perrings C. K.G. Mäler, C. Folke, C.S. Holling et B.O. Jansson 1995, *Biodiversity Conservation : Economic and Ecological Issues*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Perrings C. 2000, *The Economics of Biodiversity Conservation in Sub-Saharan Africa : Mending the Ark*, Edward Elgar.
- Peters J., 1999, Understanding conflicts between people and parks at Ranomafana, *Agriculture and Human Values*, 16, pp.65-75.
- Ross S. et G.Wall, 1999, Ecotourism : towards congruence between theory and practice, *Tourism Management*, 20, pp.123-132.
- Sarrasin B. 2000, Elaboration et mise en oeuvre du plan d'action environnemental à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Paris 1, Panthéon - Sorbonne.
- Sarrazin B. Tourisme et conservation à Madagascar. Quel rôle pour l'écotourisme ? 2002, *Téoros*, 21 (3), : 60-67.
- Sasidharan V. Sirakaya E. et D. Kerstetter 2002, Developing countries and tourism ecolabels, *Tourism Management*, 23, pp. 161-174.
- Swaney J. A. 1987, « Elements of a Neoinstitutional Environmental Economics », *Journal of Economic Issues*, Vol. 21, N°4, December, pp. 1739-79.
- Tisdell C. 1999, *Biodiversity, Conservation and Sustainable Development : Principles and Practices with Asian Examples*, Edward Elgar. , 262 pages.

- Tisdell C., 2001, *Tourism Economics, the Environment and Development : Analysis and Policy*, Edward Elgar. Cheltenham, Northampton, 366 pages.
- Vasseur P. 1997, Ecosystèmes côtiers en danger dans la région de Tuléar. In : Lebigre J.-M.-(ed), *Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar*, *Coll Iles et Archipels* (23) : 97-119.
- Wells M.P. et Brandon K. 1992, *People and Parks : Linking Protected Area Management with Local Communities*, The World Bank, WWF, USAID, Washington DC.
- World Bank, 2003, *Sustainable Development in a Dynamic World, World Development Report 2003*, World Bank and Oxford University Press, Washington DC, New-York.
- Wunder S., 2000, Ecotourism and economic incentives : an empirical approach, *Ecological Economics*, 32, pp.465-479.